

Les modalités de financement du RRF

Réduction des coûts de fonctionnement RRF grâce avec des subventions cumulatives et indépendantes



L'ACMOSS met en œuvre deux mécanismes de subventions d'équipement permettant aux **SDIS** et aux **collectivités territoriales** de réduire leurs dépenses de fonctionnement

1

Subvention pour les matériels RRF

2

Subvention pour les infrastructures RRF



Finalité

- Subventionner l'acquisition par l'ACMOSS des **terminaux, tablettes et accessoires** commandés

- Subventionner l'acquisition par l'ACMOSS des **infrastructures du RRF** (cœur de réseau, application MCX...)



Durée

- La convention est associée à une commande sur la durée d'engagement de **3 ans**, soit 36 mois

- La convention est associée à l'adhésion au service RRF pour une durée de **10 ans**, soit 120 mois



Montant

- **360€** par terminal ou tablette
- Prix coûtant de chaque accessoire commandé

- Libre



Signature

- La signature de la convention associée doit se faire avant la commande

- La signature de la convention associée doit se faire avant la première commande



Versements

- A effectuer avant la réception du matériel commandé

- Versements possibles en plusieurs fois sur une durée maximale de 10 ans



Contrepartie

- **Réduction des coûts de fonctionnement de 10€** (360€ / 36 mois) par terminal ou tablette
- Réduction équivalente au prix de location de l'accessoire.

- **Réduction des coûts de fonctionnement mensuels :**
 - Réduction possible jusqu'à zéro, le cas échéant
 - Versement minimum de 10% pour le premier versement
- Report sur les années suivantes si nécessaire

Retrouver notre simulateur financier en ligne sur l'espace utilisateur

→ *Simulation des montants de subvention d'équipement pour la structure RRF et pour les terminaux et accessoires RRF*